

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 novembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 novembre 2017

2017 DDCT 150 Subventions Fonds du Maire (65.400 euros) à 23 associations du 16e arrondissement.

Mme Pauline VÉRON, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 7 novembre 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à 23 associations domiciliées ou œuvrant dans le 16e arrondissement de Paris;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement, en date du 6 novembre 2017 ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VÉRON, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 4.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2017 à l'Académie de musique des Grandes Ecoles et Universités, direction musicale Jean-Philippe Sarcos (n° 1186/2017-08445) 46, rue Barrault (13e).

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2017 à l'association "Accueil des Villes Française Paris XVIème" (n° 17433/2017-08390) 14, avenue René-Boylesve (16e).

Article 3 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 5.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2017 à l'association "Amis du Théâtre du Ranelagh" (n° 180682/2017-08426) 5, rue des Vignes (16e).

Article 4 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2017 à l'association "Arche à Paris" (n° 18145/2017-08440) 39-41, rue Olivier-de-Serres (15e).

Article 5 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2017 à l'Association des commerçants du village d'Auteuil (n° 18347/2017-08434) 3, rue Isabey (16e).

Article 6 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2017 à l'association "AFC Saint Honoré d'Eylau" (n° 20038/2017-08317) 18, rue Mesnil (16e).

Article 7 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2017 à l'association "NOUR" (n° 19926/2017-03416) 17, rue du Général-Niox (16e).

Article 8 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 5.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2017 à l'association "Aumônerie Catholique Janson-de-Sailly - Delacroix" (n° 189157/2017-08364) 27, rue Descamps (16e).

Article 9 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2017 à l'association "Comité d'entente des anciens combattants du 16e" (n° 31341/2017-08268) 71, avenue Henri-Martin (16e).

Article 10 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2017 à l'association "Comité du Film Ethnographique" (n° 16974/2017-08203) 17, place du Trocadéro (16e).

Article 11 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2017 à l'association "Do's Musical" (n° 189142/2017-08296) 64, rue de la Condamine (17e).

Article 12 : Une subvention d'un montant de 3.900 euros est attribuée au titre de l'exercice 2017 à l'association "Ecole de chiens guides pour aveugles et malvoyants de Paris et de la Région parisienne" (n° 21042/2017-07276) 105, avenue de Saint-Maurice (12e).

Article 13 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2017 à l'association "Equipe d'actions contre le proxénétisme" (n° 63501/2017-08459) 14, rue Mondétour (1er).

Article 14 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2017 à l'association "Fédération nationale CAMI" (n° 189679/2018-00462) 2 bis, rue du Château 92200 Neuilly-sur-Seine.

Article 15 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2017 à l'association "Femmes au-delà des mers" (n° 16988/2017-08347) 14, avenue René-Boylesve (16e).

Article 16 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 10.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2017 à l'association "Fondation d'Auteuil" (n° 50661/2017-07791) 40, rue Jean-de-la-Fontaine (16e).

Article 17 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2017 à l'association "Jeu d'Echecs à l'Ecole Normale (JEEN)" (n° 19170/2017-08288) 23-27, avenue du Parc-des-Princes (16e).

Article 18 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 5.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2017 à l'association "Le Palais Royal" (n° 1187/2017-06176) 17, rue de la Tour (16e).

Article 19 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 4.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2017 à l'association "Office du mouvement sportif du 16e (OMS)" (n° 17518/2017-08330) 71, avenue Henri-Marin (16e).

Article 20 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 3.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2017 à l'association "Œuvre de l'Hospitalité du Travail OHT" (n° 182773/2017-08658) 52, avenue de Versailles (16e).

Article 21 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2017 à l'association "Socrate en Classe" (n° 180605/2017-08354) 41, rue de Passy (16e).

Article 22 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2017 à l'Association fédérative française des sportifs transplantés et dialysés trans forme" (n° 18993/2017-08357) 66, boulevard Diderot (12e).

Article 23 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2017 à l'association "UNAFAM - Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques" (n° 15920/2017-08289) 12, villa Compoint (17e).

Article 24 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire VF14005 à partir des Fonds du Maire (16e), du budget de la Ville de Paris, exercice 2017.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO